

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communaut aire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	22	30
Date de la convocation		
23/06/2023		
Date d'affichage		
23/06/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 juin 2023 (19 h)**
À SAINT PRIEST LA ROCHE
L'an deux mil vingt trois
et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, DAUVERGNE Jean-François (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERTRAM Fabrice (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny) a donné pouvoir à GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à DAUVERGNE Jean-François (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Just la Pendue) a donné procuration à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusés : ROCHE André (St Priest la Roche), BERT Pascal (Vendranges)

Délibération 2023-059-CC

Objet : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs – Comité de Programmation LEADER LOIRE 2023-2027

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230629-2023-059-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Affichage : 10/07/2023

Délibération 2023-059-CC

Objet : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs – Comité de Programmation LEADER LOIRE 2023-2027

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 approuvant la candidature Loire au programme européen de développement rural LEADER, programmation 2023-2027,

Vu la notification par l'autorité de gestion régionale en date du 5 mai 2023 et actant de la sélection du GAL Loire,

Vu la candidature LEADER Loire établissant la composition du comité de programmation LEADER Loire, instance décisionnelle du GAL Loire,

Vu la composition du collège public établie comme suit dans la candidature validée par le partenariat :

	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
Forez	8	8
Roannais	8	8
Pilat	4	4
Région	1	1
Total	21	21

Concernant le Roannais et considérant la population des EPCI concernés, il est établi que la CoPLER dispose d'un siège, de même que la CCVAI et la CCPU, la CC de Charlieu Belmont dispose de 2 sièges et Roannais Agglomération de 3 sièges au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,

Il est proposé d'attribuer le siège de la CoPLER comme suit :

Titulaire	Suppléant
DAUVERGNE Jean-François	NEYRAND Jean-François

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Désigner les représentants de la CoPLER au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,
- Modifier l'annexe de la délibération n°3 du 15 septembre 2020 « recensement des différents organismes extérieurs et leurs représentants » en conséquence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230629-2023-059-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/07/2023

Affichage 10/07/2023

Délibération 2023-059-CC

Objet : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs – Comité de Programmation LEADER LOIRE 2023-2027

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants de la CoPLER au sein du collège public du comité de programmation LEADER Loire,
- **APPROUVE** la modification de l'annexe susmentionnée en conséquence.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Saint Priest la Roche, le 29/06/2023

Le secrétaire de séance,



Vincent GRIVOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230629-2023-059-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023
Affichage : 10/07/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

